

Commune d'ABILLY (Indre et Loire)

PROCES-VERBAL de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mercredi 29 Octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 Octobre, à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christophe DUJON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Sylviane BERNARD - Monsieur Marc DORIGNE - Madame Nicole LEBRETON - Madame Isabelle REBELO - Madame Hélène ROBIN - Monsieur Anthony ROYER - Monsieur Jean-Pierre VEAUVY

ETAIENT ABSENTS : Madame Pauline FAVRE - Madame Agnès HERVOUET - Monsieur Jean-François LAMBERT Madame Diane ROBIN-BUNCZUK, excusés, Monsieur Brice ROBIN, Monsieur Jean-Claude PARISON

- ⇒ Madame Pauline FAVRE a donné pouvoir à Madame Hélène ROBIN
- ⇒ Madame Agnès HERVOUET a donné pouvoir à Madame Sylviane BERNARD
- ⇒ Monsieur Jean-François LAMBERT a donné pouvoir à Monsieur Christophe DUJON

=====

Date de la convocation : 18 Octobre 2025

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 Septembre 2025
2. Décisions du maire
3. Tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2025/2026
4. Demande de remise gracieuse d'une taxe d'aménagement
5. Subvention communale pour l'association EDC37
6. Constructions de 6 logements locatifs « La Charbonnerie » : accord de principe sur les garanties d'emprunts accordés à Touraine Logement
7. Cimetière : gratuité de la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir
8. Proposition de contrat de santé AXA pour les habitants de la commune
9. Mission d'accompagnement à l'archivage : bilan final
10. Téléphonie : proposition d'Hexatel dans la cadre de la fin du réseau cuivre
11. Concours de maisons décorées pour Noël
12. Questions diverses :
 - a. Mise en place du tri sélectif à l'école
 - b. Date des prochaines réunions du conseil municipal

Est désignée secrétaire de séance : Madame Isabelle REBELO

Monsieur le Maire demande que le point n° 4 soit ajouté à l'ordre du jour. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Avant de commencer la réunion, Monsieur le Maire propose que chaque délibération fasse l'objet d'un vote à bulletin secret ou à main levée selon les sujets. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Commune d'ABILLY (Indre et Loire)

Dossier n° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 24 SEPTEMBRE 2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Dossier n°2 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire de la Commune d'ABILLY

Considérant, l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, la délibération du conseil municipal n°20-06/05/20 en date du 29 mai 2020 permettant au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

➤ donne un compte-rendu des décisions prises, à savoir :

DATE	OBJET	MONTANT TTC
08/10/2025	Devis complémentaire réfection du poste de relevage de la salle omnisport – APA37	460.44 €
10/10/2025	Reprofilage de chaussée Route de Neuilly suite travaux d'enfouissement conduite de gaz pour chantier de méthanisation – Bouygues Energies	6 000.00 €
10/10/2025	Usinage de lame de bancs en bois – Fred'M Concept	553.20 €
17/10/2025	Devis complémentaire pour 11 jours d'intervention supplémentaires de la mission d'accompagnement à l'archivage du CDG37	3 190.00 €
27/10/2025	Réfection chemin de La Garde – BBF	6 050.00 €

DOSSIER N°3 – TARIF DE LA GARDERIE - DELIB. N°65-03/10-2025

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 05 mars 2025 décidant de maintenir comme suit les tarifs de facturation de la garderie pour l'année 2025 :

Tarif horaire : 1.80 €

Avec les plafonnements suivants :

- Plafonnement de la facturation mensuelle à 80 € par enfant, pour un enfant
- Plafonnement de la facturation mensuelle à 60 € par enfant, pour deux enfants
- Plafonnement de la facturation mensuelle à 50 € par enfant, pour trois enfants

Monsieur le Maire informe qu'il convient de préciser que ces tarifs s'appliqueront pour l'année scolaire 2025/2026.

Commune d'ABILLY (Indre et Loire)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 11 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre:
 ➤ VALIDE ces tarifs pour l'année scolaire 2025/2026.

DOSSIER N°4 – INSTAURATION D'UN TARIF « REUNION » POUR LA SALLE DES FÊTES – DELIB. n°66-04/10-2025

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de location des salles communales fixés par délibération du conseil municipal le 05 mars 2025 :

Tarifs au 01/04/2025	
LOCATION SALLES	TARIFS
LOCATION SALLE DES FETES	
Banquet ou mariage :	
Personnes hors commune	350.00
Personne de la commune	150.00
Chauffage	80.00
Climatisation	50.00
Sonorisation	40.00
Caution vidéo-projecteur	200.00
Caution	800.00
Caution ménage	300.00
<i>Nota : Associations communales :</i>	
<i>Location gratuite</i>	
LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE	
Personnes hors commune	180.00
Personnes hors commune-période hiver	200.00
Personnes de la commune	90.00
Personnes de la commune hiver	100.00
Réunion, vin d'honneur	50.00
Sonorisation	30.00
Jardin Octave DUTERNE-personnes de la commune	Gratuit
Jardin Octave DUTERNE-personnes hors commune	20.00
Caution	400.00
Caution ménage	200.00
<i>Salle offerte gratuitement à toutes les associations communales</i>	
LOCATION DE LA HALLE SIMONE VEIL	
Caution	200.00

Monsieur le Maire précise qu'il existe un tarif « réunion » pour la salle polyvalente, mais pas pour la salle fêtes.

Il propose d'instaurer un tarif réunion pour cette dernière également.

Commune d'ABILLY (Indre et Loire)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 11 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- DECIDE de fixer à 70 € le montant de la location de la salle des fêtes lorsque celle-ci est louée uniquement pour une réunion ou un vin d'honneur,
- VALIDE en conséquence la grille des tarifs de location des salles communales comme suit :

Tarifs au 01/11/2025	
LOCATION SALLES	TARIFS
LOCATION SALLE DES FETES	
Banquet ou mariage :	
Personnes hors commune	350.00
Personne de la commune	150.00
Réunion, vin d'honneur	70.00
Chauffage	80.00
Climatisation	50.00
Sonorisation	40.00
Caution vidéo-projecteur	200.00
Caution	800.00
Caution ménage	300.00
<i>Nota : Associations communales :</i>	
<i>Location gratuite</i>	
LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE	
Personnes hors commune	180.00
Personnes hors commune-période hiver	200.00
Personnes de la commune	90.00
Personnes de la commune hiver	100.00
Réunion, vin d'honneur	50.00
Sonorisation	30.00
Jardin Octave DUTERNE-personnes de la commune	Gratuit
Jardin Octave DUTERNE-personnes hors commune	20.00
Caution	400.00
Caution ménage	200.00
<i>Salle offerte gratuitement à toutes les associations communales</i>	
LOCATION DE LA HALLE SIMONE VEIL	
Caution	200.00

DOSSIER N°5 – DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE D’UNE TAXE D’AMENAGEMENT

Monsieur le Maire informe que l’entreprise JLC MODERN TRADITION, située au Bas Ribault a déposé une demande de permis de construire pour une extension de bâtiments d’une surface de 1 310 m².

Mercredi 29 Octobre 2025

Commune d'ABILLY (Indre et Loire)

Le responsable de l'entreprise sollicite une remise gracieuse de la taxe d'aménagement à laquelle sera soumise cette extension

Monsieur le maire rappelle l'article 1635 quater E du code général des impôts, qui prévoit que les communes peuvent décider d'exonérer de taxe d'aménagement de façon facultative certains locaux, dont les locaux industriels au sens du A du I de l'article 1500 ou les locaux à usage artisanal mentionnés au premier alinéa de l'article 1499-00 A et leurs annexes, les entrepôts et hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale et les parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale.

Il précise également que le VI de l'article 1639 A bis du code général des impôts prévoit que les délibérations instituant ces exonérations sont adoptées **avant le 1^{er} juillet** pour être applicables à compter de l'année suivante.

DOSSIER N°6 – OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION EDC 37 - DELIB. n°67-06/10-2025

Monsieur le Maire rappelle les diverses interventions bénévoles faites par les membres de l'association Envols de Chrysalides 37 sur la commune, dans plusieurs domaines : tous les mardis, cours d'anglais et cours de dessin à destination de la population et cours d'anglais aux enfants de l'école.

Monsieur le Maire précise que cette association, reconnue d'utilité générale et dont le siège social se situe à La Guerche, a pour objet la construction d'écoles au Burkina Faso. Sa devise est « nos cours ici scolarisent là-bas », à ce titre elle ne fait pas appel à des subventions publiques.

Cependant, Monsieur le Maire propose de verser une subvention à l'association, au titre de soutien aux cours d'anglais dispensés aux enfants de l'école, entièrement gratuits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 11 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- DECIDE d'attribuer une subvention à l'association EDC37 pour un montant de 300 €.

DOSSIER N°7 – CONSTRUCTION DE SIX LOGEMENTS LOCATIFS A LA CHARBONNERIE : ACCORD DE PRINCIPE SUR LES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDÉS A TOURAIN LOGEMENT – DELIB N° 68-07/10-2025

Monsieur le Maire rappelle l'opération de construction de 6 logements locatifs à La Charbonnerie.

Il indique que Touraine Logement E.S.H. demande à la commune d'Abilly un accord de principe sur les garanties d'emprunts nécessaires à la réalisation de cette opération.

Monsieur le Maire informe que les montants prévisionnels des six prêts PLAI (Prêts Locatifs Aidés d'Insertion) s'élèvent à 651 358.00 €, que la commune garantirait à hauteur de 35 %, soit pour un montant de 227 975.30 €

Le Département, en complément, apporterait sa garantie à hauteur de 65 %.

Commune d'ABILLY (Indre et Loire)

L'avis de conseil municipal est sollicité sur cet accord de principe.

Monsieur le Maire précise qu'une deuxième délibération sera nécessaire lors de l'obtention des contrats de prêts avec leurs montants définitifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 11 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- DONNE son accord de principe pour garantir à hauteur de 35 % le montant prévisionnel d'emprunt de 651 358.00 €, soit pour un montant garanti de 227 975.30 €, pour la réalisation de six logements locatifs à La Charbonnerie
- PREND ACTE que cet accord sera soumis à une seconde délibération dès l'obtention des contrats de prêts avec les montants définitifs.

DOSSIER N° 8 – ACTUALISATION DES TARIFS DU CIMETIERE - DELIB N° 69-08/10-2025

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 05 mars 2025 relative aux tarifs du cimetière, qui prévoit un tarif de 50.00 € pour la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir :

CIMETIERE - TARIFS DES CONCESSIONS 2025		
Applicables à compter du 01/04/2025		
TYPE DE CONCESSION	ADULTES	ENFANTS
Concession 15 ans	80.00 €	35.00 €
Concession 30 ans	180.00 €	60.00 €
Concession 50 ans	250.00 €	90.00 €
CONCESSION URNES COLOMBARIUM	FORMAT	15 ANS
COLOMBARIUM	3 urnes par cases	425.00 €
CAVEAU URNE	4 urnes par cases	250.00 €
DISPERSION DES CENDRES DANS LE JARDIN DU SOUVENIR	50.00 €	

Monsieur le Maire précise que l'usage de cet espace doit être gratuit dans la mesure où il est l'équivalent du terrain commun pour une inhumation.

Il propose d'intégrer cette gratuité et d'actualiser les tarifs du cimetière en conséquence.

Commune d'ABILLY (Indre et Loire)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 11 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

- APPROUVE l'actualisation des tarifs du cimetière comme suit :

CIMETIERE - TARIFS DES CONCESSIONS 2025

Applicables à compter du 01/11/2025

TYPE DE CONCESSION	ADULTES	ENFANTS
Concession 15 ans	80.00 €	35.00 €
Concession 30 ans	180.00 €	60.00 €
Concession 50 ans	250.00 €	90.00 €

CONCESSION URNES COLOMBARIUM	FORMAT	15 ANS	30 ANS
COLOMBARIUM	3 urnes par cases	425.00 €	625.00 €
CAVEAU URNE	4 urnes par cases	250.00 €	480.00 €

DISPERSION DES CENDRES DANS LE JARDIN DU SOUVENIR	GRATUIT
---	---------

DOSSIER N° 9 – PROPOSITION DE CONTRAT DE SANTE AXA POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe qu'une réunion publique d'information sur une offre de commercialisation d'un contrat Santé commercialisé par AXA, a eu lieu lundi 27 octobre à 18h30.

Cette offre prévoit une remise pour les personnes de la commune qui souscriront au contrat dans un délai de 12 mois.

DOSSIER N° 10 – MISSION D'ACCOMPAGNEMENT A L'ARCHIVAGE : BILAN FINAL

Monsieur le maire informe que la mission d'accompagnement à l'archivage, commencée en avril 2025, et menée par Madame Anne de Narp, archiviste du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, s'est terminée mardi 21 octobre 2025, soit 95 jours d'intervention.

Monsieur le Maire présente un bilan de cette mission :

Quelques chiffres : 106.4 mètres linéaires d'archives traités :

- 46.2 mètres linéaires à conserver
- 60.2 mètres linéaires à évacuer répartis comme suit :
 - 57.3 mètres linéaires à détruire
 - 2.9 mètres linéaires déposés aux archives départementales d'Indre-et-Loire

Mercredi 29 Octobre 2025

Commune d'ABILLY (Indre et Loire)

Ce qui représente un taux de 56 % de documents évacués des archives communales.

Avec l'ajout des étagères installées en cours de mission, l'espace de stockage disponible est d'environ 90 mètres linéaires, 45 mètres linéaires sont actuellement occupés.

Parmi les archives déposées aux archives départementales de Chambray-Les-Tours, figurent des registres très anciens d'Etat Civil (à partir de 1598), des registres de délibérations (à partir de 1868), et de nombreux autres documents du XIXème et début XXème siècle.

En fin de mission, une formation d'une demi-journée a été réalisée aux agents du secrétariat de mairie, afin de leur communiquer les bonnes pratiques à mettre en place au quotidien de telle sorte que la gestion des archives soit la plus efficace possible.

Coût de la mission :

Durée estimée à la suite du diagnostic réalisé en septembre 2024 : 84 jours d'intervention pour un coût de 24 360 €

Devis complémentaire pour un ajout de 11 jours de mission : 3 190 €

Soit un coût total de 27 550 €, dont la facturation sera répartie pour moitié sur l'exercice 2025 et pour moitié sur l'exercice 2026.

DOSSIER N° 11 – TELEPHONIE : PROPOSITION D'HEXATEL DANS LE CADRE DE LA FIN DU RESEAU CUIVRE

Monsieur le maire informe avoir reçu la société HEXATEL, actuel prestataire pour ce qui concerne l'installation téléphonique, qui a fait une offre pour passer l'ensemble de la téléphonie au réseau fibre, en vue de la fermeture de réseau cuivre RTC, Hexatel.

La proposition commerciale d'HEXATEL se présente comme suit :

Proposition technique :

- Offre de passage en VoIP (Voix sur IP) pour la téléphonie (mairie, école)
- Offre fibre optique avec borne WIFI pro pour l'internet (mairie, école, garderie/cantine, service technique)
- Offre téléphonie GSM en remplacement des lignes analogiques (archéolab, stade, Halle, garderie, cantine, local technique, église, théâtre)

Proposition financière :

Coût mensuel actuel : 393.94 €

Proposition financière Hexatel : 427.92 € mensuel

Avec en plus : un accès fibre pour la garderie/cantine, un raccordement fibre pour le camping.

Salle omnisport non concernée par l'offre, car abonnement fibre souscrit récemment et encore sous engagement.

DOSSIER N° 12 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONCOURS DE MAISONS DECOREES POUR NOËL 2025

– DELIB N° 70-12/10-2025

Monsieur le maire rappelle la décision de créer un concours de maisons décorées pour Noël en 2024 :

- Concours de décos de jour,
- Concours de décos de nuit.

Commune d'ABILLY (Indre et Loire)

Pour assurer la meilleure impartialité, il avait été décidé que le jury de ce concours serait en partie composé de personnes hors commune, et le règlement excluait du concours tout concurrent ayant un lien familial direct avec les membres du conseil municipal.

Concernant le montant et la nature des prix remis aux lauréats de ce concours, les membres du conseil municipal avaient décidé d'attribuer des paniers garnis aux lauréats de chacun des deux concours, pour une enveloppe globale de 300 €, et une boîte de chocolats pour les autres participants :

- 1^{ère} place : 60 € ;
- 2^{ème} place : 50 € ;
- 3^{ème} place : 40 € ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire ces modalités de mise en œuvre pour le concours de Noël 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à main levée, par 11 votes pour, 0 abstention et 0 vote contre :

➤ DECIDE de reconduire à l'identique les modalités de remise des lots aux participants respectifs du concours de décos de jour et de décos de nuit de Noël 2025, à savoir remise de lots sous forme de panier garni de valeurs suivantes :

- 1^{ère} place : 60 € ;
- 2^{ème} place : 50 € ;
- 3^{ème} place : 40 € ;
- Pour les participants suivants : une boîte de chocolats

DOSSIER N° 13 – QUESTIONS DIVERSES

- a) Mise en place du tri sélectif à l'école : dans le cadre de l'opération de tri hors foyer menée avec CITEO, et parallèlement à l'installation des corbeilles de tri sur le territoire de la commune, les animateurs de la prévention du service déchets ménagers de la CC Loches Sud Touraine souhaitent réaliser une communication spécifique sur l'accompagnement qui va être fait en termes d'animations et de formation à l'école et auprès des agents de la commune.
- b) Date des prochaines réunions du conseil municipal : mercredi 26 novembre 2025 et mercredi 17 décembre 2025

Date de la prochaine réunion de la commission finances : mercredi 19 Novembre 2025 à 20h30

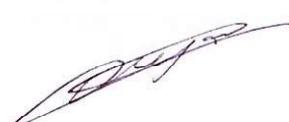
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Approuvé le 26 Novembre 2025

La secrétaire de séance,
Isabelle REBELO



Le Maire,
Christophe DUJON



Mercredi 29 Octobre 2025

Commune d'ABILLY (Indre et Loire)

PROCES-VERBAL de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mercredi 29 Octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 Octobre, à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christophe DUJON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Sylviane BERNARD - Monsieur Marc DORIGNE - Madame Nicole LEBRETON - Madame Isabelle REBELO - Madame Hélène ROBIN - Monsieur Anthony ROYER - Monsieur Jean-Pierre VEAUVY

ETAIENT ABSENTS : Madame Pauline FAVRE - Madame Agnès HERVOUET - Monsieur Jean-François LAMBERT

- Madame Diane ROBIN-BUNCZUK, excusés, Monsieur Brice ROBIN, Monsieur Jean-Claude PARISON
 - ⇒ Madame Pauline FAVRE a donné pouvoir à Madame Hélène ROBIN
 - ⇒ Madame Agnès HERVOUET a donné pouvoir à Madame Sylviane BERNARD
 - ⇒ Monsieur Jean-François LAMBERT a donné pouvoir à Monsieur Christophe DUJON

=====

Récapitulatif des dossiers traités et des délibérations prises

OBJET	Références	Statut
Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2025	Dossier n° 1	Approuvé
Rapport des décisions prises par le Maire : Décision n°29/2025 : Devis complémentaire réfection du poste de relevage eaux usées de la salle omnisport, sté APA37, pour un montant de 460.44 € TTC Décision n° 30/2025 : reprofilage de la chaussée Route de Neuilly suite à l'enfouissement du gaz pour l'usine de méthanisation, Bouygues Energies, pour un montant de 5 000.00 € TTC Décision n° 31/2025 : usinage de lames de bancs en bois, Fred'M Concept, pour un montant de 553.20 € TTC Décision n° 32/2025 : devis complémentaire pour mission archivage, CDG37, pour un montant de 3 190.00 € TTC Décision n° 33/2025 : réfection du chemin de La Garde, Besnault Frères, pour un montant de 6 050.00 € TTC	Dossier n° 2	
Tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2025/2026	Délib. n° 65-03/10-2025	Approuvée
Instauration d'un tarif réunion de 70 € pour la salle des fêtes	Délib. n° 66-04/10-2025	Approuvée
Demande de remise gracieuse d'une taxe d'aménagement	Dossier n° 5	
Octroi d'une subvention de 300 € à l'association Envols des Chrysalides 37	Délib. n° 67-06/10-2025	Approuvée
Accord de principe sur les garanties d'emprunts accordés à Touraine Logement pour la construction de six logements locatifs à « La Charbonnerie »	Délib. n° 68-07/10-2025	Approuvée

Commune d'ABILLY (Indre et Loire)

Actualisation des tarifs du cimetière pour instauration de la gratuité de la dispersion des cendres dans le Jardin du Souvenir	Délib. n° 69-08/10-2025	Approuvée
Proposition de contrat de Santé par AXA pour les habitants de la commune	Dossier n° 9	
Bilan final de la mission d'accompagnement à l'archivage du CDG37	Dossier n°10	
Téléphonie : proposition HEXATEL dans le cadre de la fin du réseau cuivre	Dossier n° 11	
Modalités du concours de maisons décorées pour Noël 2025 : reconduction des modalités identiques à 2024	Délib. n° 70-12/10-2025	Approuvée
Questions diverses :	Dossier n° 13	
a. Mise en place du tri sélectif à l'école		
b. Dates des prochaines réunions		

Fait à Abilly, le 29/10/2025

La secrétaire de séance,
Isabelle REBELO



Le Maire,
Christophe DUJON

